

Déclaration finale et signature

La personne soussignée déclare avoir répondu en toute conscience aux questions du présent document. Elle confirme également l'exactitude des faits importants qu'il contient. Elle s'engage à annoncer à Zurich tout changement intervenant avant le début de la couverture d'assurance définitive. Elle demeure liée pour 14 jours par cette proposition et s'engage à accepter la police établie conformément à ses déclarations ainsi qu'à payer la prime. Elle confirme avoir reçu les informations légales (art. 3 LCA) ainsi que les conditions contractuelles déterminantes.

La personne soussignée autorise Zurich à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données ainsi que sur l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, Zurich peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Insurance Group SA.

Si un broker ou un intermédiaire agit pour le preneur d'assurance, Zurich est en droit de lui communiquer les données relatives au client, telles que les données concernant l'exécution du contrat, l'encaissement et les cas d'assurance.

Zurich est en outre autorisée à demander tous les renseignements pertinents auprès de bureaux officiels ou d'autres tiers, notamment en ce qui concerne l'évolution des sinistres. Cette autorisation est valable indépendamment de la conclusion du contrat. La personne soussignée a le droit de demander à Zurich les renseignements prévus par la loi relatifs au traitement des données qui la concernent.

Ecublens, le 12 novembre 2015

Signature du proposant

PROMERKA
Chemin du Croset 9 E
1024 Ecublens
T 41 (0)21 633 79 19

Pour usage interne:

Bénéficiaire commission no 1 065
Bénéficiaire commission no 2 110505

Denrées alimentaires (52)

Numéro point de vente
Code d'exception Mapro

76929
par ordinateur